

Le point sur le logement d'utilité publique: Une comparaison avec le locatif et la propriété

L'étude «Genossenschaftlich wohnen», parue en 2004, est restée pendant longtemps la seule source de renseignements sur les conditions de logement en coopérative dans toute la Suisse. Elle reprenait les résultats du recensement de la population en 2000, dans le cadre duquel avait été également réalisé un recensement des bâtiments et des logements. Depuis 2010, le recensement de la population est fondé sur l'exploitation des registres et complété chaque année d'un relevé par échantillonnage et d'enquêtes thématiques. Ce système offre certes de nouvelles possibilités en termes d'exploitation des données, mais en supprime d'autres, qui étaient importantes pour la politique du logement. Ainsi, les données concernant les propriétaires de bâtiments et de logements ne figurent pas dans le registre.

Afin de pouvoir remédier à ce changement de situation et continuer à disposer d'informations sur le parc immobilier, les structures et les conditions d'habitation des logements des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, l'OFL a, en collaboration avec les organisations faitières de ces maîtres d'ouvrage, collecté les adresses des immeubles appartenant à ces derniers. La comparaison de ces adresses avec les données du registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) permet d'identifier les immeubles appartenant au secteur d'utilité publique et leurs logements. Ainsi, depuis 2011, l'OFL procède chaque année à l'exploitation spécifique, pour les logements d'utilité publique, des statistiques de l'OFS basées sur le RegBL, ainsi qu'à la publication de ces données.

L'étude «Le point sur le logement d'utilité publique: Une comparaison avec le locatif et la propriété» a procédé pour la première fois à des évaluations et à des analyses plus approfondies sur la base de jeux de données individuels. Il apparaît ainsi que la surface par habitant est bien moindre dans le secteur d'utilité publique que dans le secteur locatif traditionnel ou le secteur de la propriété, que le loyer des logements coopératifs reste nettement plus avantageux que celui des logements locatifs et que le nombre de personnes disposant de peu de moyens financiers occupant ce type de logement est nettement plus élevé que la moyenne. Comme celle de 2004, la présente étude sera ces prochaines années une base importante pour l'appréciation de la situation du logement dans le secteur d'utilité publique.

L'étude rédigée par sotomo est à disposition sur le site Internet de l'OFL: www.ofl.admin.ch > L'OFL > Publications > Rapports de recherche